



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

N° 2014-03-06-06

**APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE
ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Le 6 mars 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 26 février 2014

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET – M. FAUCONNET – Mme LE LAY – M. BISSON -
M. PIERRON, adjoints.

M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT – M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. CAILLOT –
M. SMITH – Mme LEFORT – M. CHOUARD – Mme MASSON – M. ANTUNES –
Mme CORREIA – M. CARRASCO – M. BESSON.

EXCUSÉS : Mme LEMERE donne pouvoir à Mme STEVENOT
Mme MOREAU donne pouvoir à Mme DETERM
Mme THILLY donne pouvoir à Mme MILLOT

ABSENTS : Mme DORTA
M. PERNET
Mme GABREL
M. JOSEPH

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Procurations : 3
Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme STEVENOT

**6/ APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE
ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Rapporteur : M. FENAT

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer la démarche le 20 septembre 2013. Son élaboration a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite, le CRMC, la sous-commission départementale d'accessibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, et notamment son article 45 ;

VU le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

VU le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX